



Séance du 06 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 29 octobre 2024  
Date d'affichage : 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs :** Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

**Absent excusé :** D. RANOUX

**Absents :** C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/11/87

### Réseau de chaleur : plan de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la délibération du 03 juin 2024 dans laquelle le conseil municipal a retenu la société INDDIGO SAS pour la conception et la réalisation d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur.

Madame le Maire expose,

La maîtrise des consommations énergétiques, de la facture énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des objectifs de la collectivité qui souhaite s'inscrire pleinement dans une politique de transition énergétique.

Dans ce cadre, la commune de Champagny a porté en 2021 une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie, qui a souligné sa pertinence technique, économique et environnementale.

Aussi, la municipalité a engagé en juin 2024 une mission de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du bureau d'études INDDIGO (titulaire) et du cabinet d'architecture GIROLIMETTO Architectes (cotraitant), retenu après consultation. La mission est conforme à l'article R. 2431-4 du code de la commande publique et est décomposée en 2 tranches :

1. une tranche ferme :
  - études d'avant-projet : étude d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet définitif (APD), y compris le dossier et le dépôt du permis de construire
2. une tranche conditionnelle jusqu'à la réalisation :
  - étude de projet (PRO)
  - assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux (ACT)
  - visa des études d'exécution (VISA)
  - direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
  - ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)
  - assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Les conclusions de l'étude d'avant-projet détaillé ont été présentées à la mairie en octobre 2024. Il en ressort les éléments économiques suivants :

- Mise en place d'une chaufferie bois de 2\*170 kW bois et d'un réseau de 6 sous-stations.
- Investissement prévisionnel travaux : 1 019 845 € HT (avec option filtre)

Envoyé en préfecture le 08/11/2024  
 Reçu en préfecture le 08/11/2024  
 Publié le cyclone  
 ID : 070-217001205-20241108-20241187-DE

		APD (€HT)		APS (€HT)
		BASE	VARIANTE (Filtre multicyclone)	BASE
Lot 1 : VRD/Aménagement extérieur		95 625 €	95 625 €	197 500 €
Lot 2 : Gros œuvre		108 850 €	108 850 €	
Lot 3 : Charpente/Couverture/serrurerie		35 975 €	35 975 €	
Lot 4 : Menuiserie / Serrurerie		20 600 €	20 600 €	
Lot 5 : Façade		15 500 €	15 500 €	
Lot 6 : Chaudière bois, hydraulique et SST	Etudes EXE et compte prorata	7 100 €	7 100 €	466 760 €
	Chaudière bois et équipements annexes	222 900 €	248 900 €	
	Hydraulique chaufferie	97 460 €	97 460 €	
	Electricité - Régulation chaufferie	58 400 €	58 400 €	
	Réseau de télérelève et équilibrage réseau	16 460 €	16 460 €	
	Sous-stations	73 650 €	73 650 €	
Lot 7 : Réseau de chaleur	Réseau de chaleur	122 005 €	122 005 €	207 494 €
	Terrassement réseau	119 320 €	119 320 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>993 845 €</b>	<b>1 019 845 €</b>	<b>871 754 €</b>
<b>ECART AVEC LE BUDGET PROGRAMME</b>		<b>30%</b>	<b>33%</b>	<b>14%</b>
<b>RAPPEL ML TUBES ALLER+RETOUR</b>		<b>808</b>	<b>808</b>	<b>808</b>
<b>RAPPEL sous station</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

- Dépenses prévisionnelles relatives aux honoraires de maîtrise d'œuvre : 101 346 € HT
- Dépenses prévisionnelles relatives aux études annexes et missions BCT et CSPTS : 25 000 € HT
- Soit un budget total prévisionnel de : 1 146 174 €HT

Le plan de financement prévisionnel :

- Les aides ADEME sur les missions APS et APD : le montant d'aide est de 16 760 € soit environ 1,5% de l'investissement
- Le fonds chaleur via l'ADEME ou le CCRT de Haute-Saône via le SIED 70 : le montant d'aide forfaitaire est estimé à 412 000 € soit environ 36% de l'investissement
- Les aides européennes via le FEDER : le montant d'aide forfaitaire est estimé à 353 000 € soit environ 31% de l'investissement
- Autofinancement : 364 084 €HT (31,8%)

Les charges d'exploitation, les annuités des prêts et les charges financières seront équilibrées par les recettes de vente de chaleur.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 18 POUR et 5 CONTRES (S. TETOT, C. HOTTINGER, R. KIFFER, A. IPPONICH et M. HEQUET pouvoir à A. IPPONICH) :

- APPROUVE l'avant-projet définitif relatif à la création de la chaufferie bois et son réseau de chaleur
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux à la somme de : 1 019 845 € HT
- AUTORISE Madame le Maire à activer la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre et ainsi enclencher les phases suivantes, dont la phase PRO et la consultation pour les travaux jusqu'à la mise en service
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions d'investissement auprès du fonds chaleur via l'ADEME ou le CCRT de Haute-Saône via le SIED 70, de la Région Bourgogne Franche-Comté, des fonds européens tels que le FEDER, et tout autre financeur public et privé ;
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

